



La Celle Saint-Cloud

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.32

République Française
Département des Yvelines

78170

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU MAIRE À MONSIEUR PIERRE SOUDRY,
DEUXIEME ADJOINT POUR LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LA
CELLE-SAINT-CLOUD À LA SIGNATURE D'UN ACTE AUTHENTIQUE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération n°2020.01.01 du 25 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2024.01.02 du 3 avril 2024 installant un nouvel adjoint au Maire,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération n°2023.08.20 du 19 décembre 2023 relative au déclassement par anticipation du domaine public communal dans le cadre de l'opération Cœur de ville,

Vu la délibération n°2024.01.13 du 3 avril 2024 portant autorisation notamment de conclure la promesse unilatérale de vente des terrains de la phase 1 du Cœur de ville au profit de Citallios, par laquelle le conseil municipal autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout documents afférents à ce dossier,

Considérant que la signature de la promesse unilatérale de vente des terrains de la phase 1 du Cœur de ville est fixée par le notaire au vendredi 17 mai 2024,

Considérant qu'en l'absence du Maire ou en cas d'empêchement réel effectif et prouvé de celui-ci, il est nécessaire de confier la délégation de signature à un représentant,

Considérant la nécessité de la parfaite continuité du service public ainsi que la bonne représentation de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Délégation de signature à monsieur Pierre SOUDRY, deuxième adjoint, pour signer la promesse unilatérale de vente des terrains de la phase 1 du Cœur de ville.

Article 2 :

La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20240516-2024-32-AR
Date de réception préfecture : 16/05/2024

Article 4:

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 16 mai 2024.

Le Maire

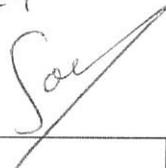


Olivier DELAPORTE



Notifié le : 16/5/2024

Pierre SOUDRY



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Publié sur le site internet de la ville le :

16/05/2024